

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 32 (1940)  
**Heft:** 3

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

32<sup>me</sup> année

Mars 1940

N° 3

## Le travail d'éducation syndicale.

Par *Hans Neumann.*

Y a-t-il une éducation spécifiquement syndicale, par opposition à la formation politique et à la culture générale? On pourrait, théoriquement, répondre affirmativement à cette question en comprenant plus particulièrement, sous cette dénomination, l'étude du droit ouvrier, de l'économie politique et des problèmes sociaux. Mais en limitant la formation syndicale à ces domaines précis, l'on n'atteindrait pas la grande masse des travailleurs. Une telle formation serait trop unilatérale, trop théorique. De plus, le mouvement syndical est mû aussi par des forces spirituelles au sens le plus largement humain du terme. D'ailleurs, du point de vue matériel, il ne serait guère possible, dans la plupart des localités, de trouver le temps, les forces et les moyens financiers nécessaires à un travail d'éducation syndicale indépendamment des autres activités ouvrières. C'est pour ces raisons que, dans notre pays, l'éducation ouvrière s'est constituée sur une base plus large; en effet, la Centrale suisse d'éducation ouvrière n'est pas un organisme strictement syndical; la commission qui la dirige se compose de représentants de l'Union syndicale suisse et de représentants du Parti socialiste suisse.<sup>1</sup> On a voulu marquer, par cette collaboration, la nécessité, pour l'éducation ouvrière, de s'occuper non seulement du développement de la personne, mais aussi de la formation du citoyen, de sa préparation au rôle qu'il doit jouer dans la communauté nationale, de son comportement vis-à-vis de l'Etat. Les centres locaux d'éducation ouvrière vivent également, comme la Centrale suisse, de la coopération des sections syndicales, des organisations politiques ouvrières et des institutions culturelles des travailleurs. Le travail d'éducation ouvrière en Suisse traduit ainsi la collaboration de toutes les branches du mouvement ouvrier; ce qui ne signifie pas que les problèmes syndicaux s'y trouvent noyés;

\* C'est d'ailleurs le seul lien organique entre le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse.